

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1003

26 avril 2013

SOMMAIRE

Aalia S.A.	48143	JV Partners, S.à r.l.	48129
Aalia S.A.	48142	KHEPHREN Management (Luxembourg)	
Accountis S.A.	48142	S.à r.l.	48128
Actelion Luxembourg Sàrl	48142	Kirchberg Investment Management S.à r.l.	
Actelion Partners SNC	48141		48128
Adria Cable S.à r.l.	48142	LaSalle UK Investment Property Company	
Amerborgh Luxemburg S.à r.l.	48143	IV S.à r.l.	48129
Apostrophe Finance S.A.	48142	Lavande Participations S.A.	48127
Arena S.A.	48143	L.E. Casagrande S.A.	48128
Ares Investment S.A.	48143	Lobster S.à r.l.	48127
Artinvest S.A., SPF	48143	Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.	48106
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	48144	McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.	
Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l.	48098		48105
Barclays European Infrastructure Projects		McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l. ...	48106
S.à r.l.	48098	MEP II S. à r.l.	48127
Beda Regiebau Luxembourg S.à r.l.	48144	Metecno S.à r.l.	48129
Bertona S.à r.l.	48144	Montana Capital Partners (Lux) S.à r.l. ..	48116
Bruskort International S.à r.l.	48135	Montana Equities	48110
Burgau S.A.	48134	MP Finance S. à r.l.	48130
Ducanty Holdings (Luxembourg) Limited		Nordic Cecilia Three S.à r.l.	48130
.....	48109	Patron Aachen Leasing S. à r. l.	48139
Dynamique Résidentiel S.A.	48109	Pegasus Investments Sàrl	48130
Eliu S.A.	48109	PFIM S.à r.l.	48098
ES Properties (Stratford) S.à r.l.	48110	Raduga Holdings S.A.	48130
Eurotank S.à r.l.	48110	Sopura Eastern Europe A.G.	48106
Eyris Luxembourg	48131	SV Fund Services S.A.	48142
Eyris S.à r.l.	48131	TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l.	
GFI Software S.A.	48131		48139
Hotels' Interior S.A.	48116	Trust In Media S.à r.l.	48140
Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l.	48128	unité d'habitation	48142
JN Consult S.à r.l.	48138	Vitalia Investments S.à r.l.	48105
JTG WWL S.à r.l.	48137	WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l.	48105
		Yang Lux Holding S.A.	48109

Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.753.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 11 mars 2013

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant B,
2. M. Arnaud DELVIGNE, administrateur de sociétés, né le 3 novembre 1983 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Barclays European Infrastructure Italy S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035660/16.

(130044090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barclays European Infrastructure Projects S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035661/11.

(130043727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

PFIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.663.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Me Paul DECKER, notary, residing professionally in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg,

Acting as proxyholder of M. Ismail MABROUK, entrepreneur, born on June 20th, 1966 in Tunis, (Tunisia), residing at Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac, Tunis (Tunisie), by virtue of one proxy given under private seal on 11 December 2012 and with power of substitution on 19 February 2013.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of "PFIM S.À R.L." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities of whatever origin, and participate in the creation and development of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at 100,000.- EUR (one hundred thousand euro) represented by one hundred (100) shares having a par value of 1,000.- EUR (one thousand euro) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers elects from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed of at least three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall not have a special casting vote and as a result, such resolution shall not be adopted by the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 2 p.m. and for the first time in the year 2014.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Notwithstanding any other provisions contained herein, the following matters are reserved exclusively to the general meeting of shareholders of the Company:

- any decision regarding the annual budget of the Company;
- any capital investment spending (and its financing);
- any acquisition and/or disposal of any business or any asset (whether tangible or intangible, permits or licenses);
- the entering into any license agreement either as licensor or licensee;
- any transactions between the Company and any one of its managers;
- any decision regarding the dividend policy and any distribution of dividends;
- creating encumbrances over assets, making any loans or giving any guarantees;
- establishing subsidiaries, branches or representative offices;
- incurring any new indebtedness;
- any amendment to the articles of association;
- any increase or decrease in the share capital of the Company;
- any merger, liquidation, amalgamation or any other similar transaction;
- any change in the accounting policies or the appointment and/or removal of the
- auditors;
- any matter which is outside the normal course of business of the Company.

Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of Managers may propose to the general meetings of the shareholder(s) to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Transitory disposition:

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2013.

Subscription and Liberation:

The 100 (hundred) shares have been subscribed by the sole shareholder, M. Ismail MABROUK, prenamed, and have been fully paid-up in cash, so the amount of 100,00.- EUR (one hundred thousand euro) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be 1,210.- EUR (one thousand two hundred and ten euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at 2 (two).
2. Are appointed as Managers of the Company for an unlimited period of time:
 - M. Stéphane BIVER, prenamed, born on august 3rd, 1968 in Watermael - Boitsfort, Belgium, private employee, residing professionally at 128 Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
 - M. Frédéric PECASTAINGS, general manager, born on June 4th, 1970 in Bayonne (France), residing professionally at Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.
3. The registered office is established in L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de M. Ismail MABROUK, entrepreneur, né le 20 juin 1966 à Tunis (Tunisie), demeurant à Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy, 1053 Les Berges du Lac, Tunis (Tunisie), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 11 décembre 2012 avec pouvoir de substitution en date du 19 février 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «PFIM S.À R.L.» (la «Société»).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création et au développement de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement,

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 100.000,- EUR (cent mille euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000,- EUR (mille euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président ne sera pas prépondérante et la résolution en question sera considérée comme étant non adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2014.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Les matières suivantes sont exclusivement réservées et soumises à un accord préalable de l'Assemblée générale des associés:

- Toute décision relative au budget de la Société;
 - Tout investissement important et toute décision quant au financement de cet investissement;
 - Toute acquisition, cession ou utilisation de biens (tangibles ou intangibles, permis, licences);
 - La signature de tout contrat de licence;
 - Toute transaction entre la Société et un de ses gérants;
 - Toute décision relative à la politique de dividendes et toute décision de procéder à la distribution de dividendes;
 - Toute création de gages et de garanties sur des actifs de la Société et toute décision relative à l'octroi de prêts ou de garanties;
 - Toute création de filiale, de succursale ou de bureau de représentation;
 - Toute création de dette nouvelle;
 - Toute modification des statuts;
 - Toute augmentation ou diminution du capital;
 - Toute fusion, liquidation ou action similaire;
 - Tout changement de la politique comptable ainsi que toute décision de nommer ou de révoquer des auditeurs;
- Et d'une manière générale toute action sortant du cadre de la gestion normale de la Société.

Art. 15. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il

possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer à l'Assemblée générale des associés de verser un dividende intérimaire aux associés.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération:

Les 100 (cent) parts sociales ont toutes été souscrites par M. Ismail MABROUK, prénommé, et ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de 100.000,- EUR (cent mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille deux cent dix euros (1.210,- EUR).

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de 2 (deux).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Stéphane BIVER, prénommé, né le 3 août 1968 à Watermael-Boitsfort (Belgique), demeurant professionnellement au 128 Boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg;

- M. Frédéric PECASTAINGS, directeur général, né le 4 juin 1970 à Bayonne (France), demeurant professionnellement à Immeuble Yasmine, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis (Tunisie).

3. Le siège social de la société est établi à L-2330 Luxembourg, 128 Boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27/02/2013. Relation: LAC/2013/8993. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 6 mars 2013.

Référence de publication: 2013032533/351.

(130039310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 27.824.191,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.460.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 février 2013

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 28 février 2013;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au siège social de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2013.

WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013035539/20.

(130043186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Vitalia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.040.

Le dépôt des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2013.

Référence de publication: 2013035521/11.

(130043703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.995.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.860.

EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 11 mars 2013, il a été (i) pris connaissance de la démission de M. G. Ruffner Page, Jr. de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec date effective au 1^{er} février 2013 et (ii) décidé de nommer M. Charles F. Nowlin, né à Gadsden, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, le 15 septembre 1955, ayant son adresse professionnelle au 2900 Highway 280, Suite 300, Birmingham, Alabama 35223, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} février 2013 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. James M. Proctor, gérant de catégorie A;
- M. Charles F. Nowlin, gérant de catégorie A;
- Mme Annick Leblon, gérant de catégorie B; et
- Mme Céline Bonvalet, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013035594/23.

(130043599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 843.385,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.876.

—
EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 7 mars 2013, il a été (i) pris connaissance de la démission de M. G. Ruffner Page, Jr. de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec date effective au 1^{er} février 2013 et (ii) décidé de nommer M. Charles F. Nowlin, né à Gadsden, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, le 15 septembre 1955, ayant son adresse professionnelle au 2900 Highway 280, Suite 300, Birmingham, Alabama 35223, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} février 2013 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. James M. Proctor, gérant de catégorie A;
- M. Charles F. Nowlin, gérant de catégorie A;
- Mme Annick Leblon, gérant de catégorie B; et
- Mme Céline Bonvalet, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013035596/23.

(130043591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Sopura Eastern Europe A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.860.

—
L'adresse de Madame Monique COPPIETERS, Administrateur et Administrateur délégué est 61B, Dieweg B-1180 Bruxelles (Belgique)

Fait à Luxembourg, le 12 mars 2013.

Certifié sincère et conforme

Pour SOPURA EASTERN EUROPE AG

Signatures

Référence de publication: 2013035463/13.

(130043490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 172.706.

—
In the year two thousand and thirteenth, on the sixth day of February,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch - sur - Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ('société à responsabilité limitée'), with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ('Registre de Commerce et des Sociétés') under number B. 162.622 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in 5, rue Zénon Bernard, L-4030

Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given under private seal on the 4th day February 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., a private limited liability company ('société à responsabilité limitée'), with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B. 172.706 (the "Company"), was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch - sur - Alzette on 8 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2996 dated 11 December 2012, page 143.778;

- the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since.

This being declared, the appearing party, holder of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, representing the entire corporate capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by creation and issue of twelve thousand five hundred (12,500) new ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), to be fully subscribed and fully paid up subject to the payment of an aggregate share premium of six million seven hundred thousand nine hundred and twenty - five Euro twenty - two Cents (EUR 6,700,925.22) (the "Share Premium").

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to SUBSCRIBE the New Shares and to have them and the Share Premium fully paid up by contribution in cash for an aggregate amount of six million seven hundred and thirteen thousand four hundred and twenty - five Euro twenty - two Cents (EUR 6,713,425.22) split between the nominal value of the New Shares for twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and the Share Premium which shall be allocated to a reserve available for distribution within the limits set forth by the Articles.

The amount of six million seven hundred and thirteen thousand four hundred and twenty - five Euro twenty - two Cents (EUR 6,713,425.22) is from now on at the disposal of the Company.

As a result of the following capital increase, the Sole Shareholder now holds twenty-five thousand (25,000) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the Company's corporate capital.

Third resolution

As a consequence of the previous resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND the first paragraph of Article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

" **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (hereafter referred to as the "Ordinary Shares") in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders"."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand euros (EUR 4,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch - sur - Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six février,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch - sur - Alzette (Grand -Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 Associé Unique», dûment représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch - sur - Alzette (Grand - Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.706 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch - sur - Alzette, en date du 8 novembre 2012 et publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2996 du 11 décembre 2012, page 143.778;

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont plus été modifiés depuis lors.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détentrice des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'AUGMENTER le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) à vingt-cinq mille Euro (25.000 EUR) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) (les «Nouvelles Parts Sociales»), intégralement souscrites et entièrement libérées moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de six millions sept cent mille neuf cent vingt - cinq Euro vingt - deux Cents (6.700.925,22 EUR) (la «Prime d'Emission»).

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales et de libérer intégralement celles-ci ainsi que la Prime d'Emission au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de six millions sept cent treize mille quatre cent vingt - cinq Euro vingt - deux Cents (6.713.425,22 EUR) réparti entre la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) et la Prime d'Emission qui sera affectée à une réserve disponible aux fins de distribution dans les conditions prévues par les Statuts.

Le montant de six millions sept cent treize mille quatre cent vingt - cinq Euro vingt - deux Cents (6.713.425,22 EUR) se trouve désormais à disposition de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient désormais vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) dans le capital de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (25.000 EUR), représenté vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 février 2013. Relation: EAC/2013/1867. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013030581/126.

(130037578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Dynamique Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 104.106.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand Duché de Luxembourg), en date du 29 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 67 du 25 janvier 2005.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2013035745/15.

(130044032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Ducanty Holdings (Luxembourg) Limited, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.570.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUCANTY HOLDINGS (LUXEMBOURG) LIMITED

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035744/11.

(130043841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Yang Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

YANG LUX HOLDING S.A.

Référence de publication: 2013035543/11.

(130043635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2013.

Eliu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.147.

Rectificatif de l'extrait enregistré et déposé le 14.03.2013 sous N° L130043335

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 7 mars 2013

Monsieur CORMEAU Vincent Jean-Paul, administrateur de sociétés, né le 29.08.1960 à Verviers (Belgique), domicilié professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg, est coopté en tant que nouvel administrateur en remplacement de Monsieur VEGAS-PIERONI Louis démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
ELIU S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2013035768/17.

(130043748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

ES Properties (Stratford) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 18.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.173.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035770/11.

(130043997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Eurotank S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 2A, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 137.692.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 15 mars 2013.

Pour EUROTANK SARL

Fiduciaire Roger Linster Sarl

Référence de publication: 2013035780/12.

(130044039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Montana Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.870.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of March.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Otium Foundation, a foundation incorporated under the laws of Liechtenstein, and having its registered office at Landstrasse 99 in 9494 Schaan, Liechtenstein,

here represented by Mr. Karim Van den Ende, residing professionally, 8, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 29th, 2013.

himself here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of a substitution given in Luxembourg on March 4th, 2013.

The said proxy with substitution, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "Montana Equities".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All of the one hundred (100) shares are subscribed by Otium Foundation, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2013.

48113

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Otium Foundation, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8; boulevard Royal, L -2449 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:

1. Mr. Olav Damkiaer-Classen, born on August 24th, 1955 in Nørre Rangstrup (Denmark) and residing Kongshvilebakken 30 in DK-2800 Kgs. Lyngby

2. Mr. Karim Van den Ende, private employee, born on October 26th, 1964 in Brussels (Belgium), residing professionally, 8, boulevard Royal in L-2449 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatre mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Otium Foundation, une fondation constituée selon les lois du Liechtenstien, avec siège social Landstrasse 99 à 9494 Schaan, Liechtenstein

ici représentée par Monsieur Karim Van den Ende, demeurant professionnellement 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 29 janvier 2013.

lui-même ici représenté par Monsieur Raymond THILL, «maître en droit», avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une substitution donnée à Luxembourg en date du 4 mars 2013.

La procuration avec substitution, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "Montana Equities".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un seul gérant.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales a été souscrite par Otium Foundation, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2013.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Résolutions

Et aussitôt Otium Foundation, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi 8, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - a. Monsieur Olav Damkiaer-Classen, né le 24 août 1955 à Nørre Rangstrup (Danemark) et demeurant Kongshvilebakken 30 à DK-2800 Kgs. Lyngby,
 - b. Monsieur Karim Van den Ende, employé privé, né 26 octobre 1964 à Bruxelles (Belgique), avec adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mars 2013. LAC/2013/11449. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035891/301.

(130044118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Hotels' Interior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 26A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 96.073.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Arbo S.A.

Signature

Référence de publication: 2013035824/11.

(130044081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Montana Capital Partners (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 175.873.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of March;

Before Us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, ("Grand Duchy of Luxembourg"), undersigned;

THERE APPEARED:

mcp Annual Secondary Program Annex, L.P., a limited partnership established under the laws of Scotland, represented by its general partner Montana Capital Partners Jersey (GP) Limited, with address at 8th Floor Union House Union Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RF, registered with the Companies Register of Jersey under number 112145,

hereby represented by Ms Charyse Ebenga, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which the founders declare to organize among themselves.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of Montana Capital Partners (Lux) S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require or, if there are two Managers only, if one of them so requires.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by at least one Manager A and one Manager B. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the

Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party, mcp Annual Secondary Program Annex, L.P., which hereby subscribes to 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a par value of EUR 0.01 (one cent) each. The subscription amount is allocated to the share capital account of the Company.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,500.-.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1 Are appointed as managers for an undetermined duration:

(a) Ms Lara Lendenmann, born on 19 May 1978, with professional address at montana capital partners AG Haldenstrasse 1, 6342 Baar, Switzerland, as Manager A;

(b) Castle Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 152 622 as Manager B.

2 The Company shall have its registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de mars;

Par devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

mcp Annual Secondary Program Annex, L.P., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de l'Ecosse, représentée par son associé gérant Montana Capital Partners Jersey (GP) Limited, ayant son siège social au 8th floor Union House Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3RF, enregistré au Registre du Commerce et des sociétés de Jersey sous le numéro 112145,

Par la présente représentée par Madame Charyse Ebenga, avocate résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination Montana Capital Partners (Lux) S.à.r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est établi à 12 500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1 250 000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent, ou s'il y a seulement deux Gérants, si un des deux le demande.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les uns avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a), ou par au moins un Gérant A et un Gérant B. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit dans son intégralité par la partie comparante, mcp Annual Secondary Program Annex, L.P., qui par la présente souscrit à 1.250.000 (un million deux cents cinquante mille) parts sociales ayant une valeur de EUR 0,01 (un centime) chacune. Le montant de la souscription est alloué au compte du capital social de la Société.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de 100% (cent pour cent), de sorte que la somme de 12 500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.500,-.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1 Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

(a) Mme Lara Lendenmann, née le 19 Mai 1978, avec adresse professionnelle au montana capital partners AG Haldenstrasse 1, 6342 Baar, Suisse, en qualité de Gérant A;

(b) Castle Services S.à.r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, enregistré au RCS du Luxembourg sous le numéro B 152 622, en qualité de Gérant B.

2 Le siège social de la Société est établi au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. EBENGA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mars 2013. Relation: LAC/2013/11710. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035890/583.

(130044194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Lavande Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013035867/14.

(130043814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Lobster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.196.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 13 mars 2013

L'associé unique de la Société a décidé en date du 13 mars 2013:

- d'accepter la démission de Madame Corinne Bitterlich en tant que gérant A de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013,

- de nommer Monsieur Christoph Kossmann, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que gérant A de la Société avec effet au 1^{er} mars 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013035861/14.

(130043811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

MEP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.305.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035894/10.

(130044291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Infrastructure JVCo (Lime) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 120.541.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée annuelle extraordinaire du 7 mars 2013:

- Mons. Erik van Os, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement du gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 7 mars 2013.
- Le nouveau mandat de Mons. Erik van Os prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013035829/16.

(130043845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.249.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 13 mars 2013 au siège de la société

Résolution:

Les associés, après délibération, décident à l'unanimité de nommer Monsieur Patrick Leonard, né le 26 mai 1960 à Anvers résident professionnellement au 17, boulevard Royal L-2449 Luxembourg comme deuxième gérant délégué de la société Khephren Management (Luxembourg) S.à r.l. avec aussi pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013035854/14.

(130044266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

L.E. Casagrande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 63.531.

—
Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 16 novembre 2012 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;
- Madame Marijke Praet est nommée président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035858/14.

(130044273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Kirchberg Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 8, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 139.599.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 21 janvier 2013 avec effet au 1^{er} janvier 2013

1. Monsieur Paul Garrett WHITE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre de gérants a été diminué de 6 (six) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kirchberg Investment Management S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035850/14.

(130044179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

JV Partners, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1244 Luxembourg, 64, rue Jean-François Boch.

R.C.S. Luxembourg B 170.719.

Extrait du procès-verbal d'une réunion gérant unique de la société qui s'est tenue en date du 28 février 2013 à 9.00 heures

Le gérant unique décide de transférer le siège social au 64, rue Jean-François Boch L - 1244 Luxembourg, avec effet au 1^{er} mars 2012.

Gérant

Référence de publication: 2013035848/12.

(130043856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

LaSalle UK Investment Property Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.015.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2013, enregistré à Luxembourg, le 25 février 2013, LAC/2013/8603.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société à responsabilité limitée «LaSalle UK Investment Property Company IV S.à r.l.», ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146015, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1039 du 19 mai 2009.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 265 du 31 janvier 2012.

L'Associé unique décide que les documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations de la clôture de liquidation au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013035859/24.

(130043974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Metecno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.024.

Veuillez noter que le nom du gérant B, Monsieur Jean Joseph MATTHIJS est en réalité MATTHYS, contrairement à ce qui a été enregistré par erreur.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour METECNO S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013035896/13.

(130044183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Raduga Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 147.463.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires de la Société qui s'est tenue au siège social de la Société à Luxembourg le 15 mars 2013, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'Assemblée raye M. Marc André ZAGAR du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat.

- L'Assemblée nomme M. Mathias HERMANSSON, Chief Financial Officer, né le 25 octobre 1972 à Séoul (République de Corée), demeurant professionnellement à Skeppsbron 18, SE-103 13 Stockholm (Suède) comme Administrateur A du Conseil d'Administration de la Société avec effet immédiat. Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035965/17.

(130044255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Pegasus Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.750,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013035928/10.

(130044187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

MP Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.660.

L'adresse du siège social de l'associé unique a changé:

- MP Finance Limited se situe désormais au c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013035901/13.

(130044263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

Nordic Cecilia Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 336.661,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.409.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013035905/11.

(130044305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2013.

**Eyris Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Eyris S.à r.l.).**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 59, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 171.027.

Im Jahre zweitausenddreizehn, den zweiundzwanzigsten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher.

Sind erschienen:

1) Herr Marc Diego HAGER, Bankangestellter, geboren in Lebach (D), am 8. November 1977, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 59, route de Trèves,

2) Frau Eyra Elenda CRUZ JACOBO, Hausfrau, geboren in Mataquescuintla Jalapa (GCA) am 2. Mai 1981, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 59, route de Trèves.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Herr Marc Diego HAGER und Frau Eyra Elenda CRUZ JA-COBO, vorgenannt, sind die alleinigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EYRIS S.à r.l., mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 59, route de Trèves, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 171.027,

gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 17. August 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2321 vom 18. September 2012,

Die Gesellschafter erklären eine außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersuchen den amtierenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen den Gesellschaftsnamen von „EYRIS S.à r.l.“ in „EYRIS LUXEMBOURG“ abzuändern.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses wird Artikel 3 der Satzung abgeändert, um nunmehr folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 3. Bezeichnung.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „EYRIS LUXEMBOURG".

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. D. HAGER, E. E. CRUZ JACOBO, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 février 2013. Relation: GRE/2013/843. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister, und zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Grevenmacher, den 5. März 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013031097/39.

(130037964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

GFI Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.127.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first day of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Me Anne-Laure GIRAudeau, avocat, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of GFI Software S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.127, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 10 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1507 on 5 August 2009. The articles of association have last been amended pursuant to a deed of the undersigned on 14 November 2012, published in the Mémorial on 21 December 2012 under number 3071,

pursuant to a power given by a resolution of the board of directors taken by circular way dated December 28, 2012.

A copy of the minutes of said resolution, initialled "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state her declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 10 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1507 on 5 August 2009.

2) The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 14 November 2012.

3) According to article 5.1 of the articles of association, the issued share capital of the Company is set at three hundred sixty-eight thousand eight hundred fifty-two euro and eighty-eight cents (EUR 368,852.88), represented by thirty-six million eight hundred eighty-five thousand two hundred eighty-eight (36,885,288) common shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

4) Pursuant to article 6.1 of the articles of association, the authorized capital, including the issued share capital, is set at twenty million euro (EUR 20,000,000), consisting of two billion (2,000,000,000) common shares.

5) Pursuant to article 6.2 of the articles of association, the board of directors is authorized to issue common shares, to grant options to subscribe for common shares and to issue any other instruments convertible into common shares within the limit of the authorized share capital, to such persons and on such terms as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential subscription right for the existing shareholders during a period of time of five (5) years from the date of publication of the resolution of the general meeting of shareholders taken on 24 October 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. This authorization may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6) In the resolutions of the board of directors of the Company dated 28 December 2012, the board of directors has resolved to increase the Company's share capital by an amount of eighty euro (EUR 80,00) so as to raise it from its current amount of three hundred sixty-eight thousand eight hundred fifty-two euro and eighty-eight cents (EUR 368,852.88) up to three hundred sixty-eight thousand nine hundred thirty-two euro and eighty-eight cents (EUR 368,932.88) by issuing eight thousand (8,000) new common shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each and to waive the preferential right to subscribe such shares for the existing shareholders (the "Capital Increase").

7) Such shares have been entirely subscribed as follows by Mr. Mato Petrusic, professionally residing in c/o Juergen Bitsch, Steuerberatungskanzlei, Am alten Sportplatz 20, 53919 Weilerswist - Metternich (Germany), born on 10 December 1969 in Lisovo (Bosnia & Herzegovina) for a price of seventy-eight thousand four hundred sixty-six euro and ninety-five cents (EUR 78,466.95).

The shares so subscribed by Mr. Mato Petrusic, prenamed, have been fully paid up by a contribution in cash.

Proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced.

The total contribution of seventy-eight thousand four hundred sixty-six euro and ninety-five cents (EUR 78,466.95) consists of eighty euro (EUR 80,00) for the share capital and seventy-eight thousand three hundred eighty-six euro and ninety-five cents (EUR 78,386.95) for the share premium.

8) As a consequence of the aforementioned Capital Increase, article 5.1 of the articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" 5.1. The Company has an issued share capital of three hundred sixty-eight thousand nine hundred thirty-two euro and eighty-eight cents (EUR 368,932.88), represented by thirty-six million eight hundred ninety-three thousand two hundred eighty-eight (36,893,288) common shares having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each."

Costs and Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (EUR 1,300.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le trente et un décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Maître Anne-Laure GIRAUDEAU, avocat, résidant à Luxembourg, agissant en tant que représentant du conseil d'administration de GFI Software S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.127, constituée selon acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1507 en date du 5 août 2009. Les statuts ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 novembre 2012, publié au Mémorial le 21 décembre 2012 sous le numéro 3071,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration prise par voie circulaire en date du 28 décembre 2012.

Une copie du procès-verbal de ladite résolution, paraphée «ne varietur» par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en la capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter les déclarations suivantes:

1) La société a été constituée selon un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1507 le 5 août 2009.

2) Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 novembre 2012.

3) Selon l'article 5.1 des statuts, le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante-huit mille huit cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 368.852,88), représenté par trente-six millions huit cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-huit (36.885.288) actions ordinaires, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

4) Selon l'article 6.1 des statuts, le capital autorisé de la Société, y compris le capital émis de la Société, est fixé à vingt millions d'euros (EUR 20.000.000), représenté par deux milliards (2.000.000.000) d'actions ordinaires.

5) Selon l'article 6.2 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions ordinaires, à attribuer des options de souscription d'actions ordinaires et à émettre tout autre type d'instruments convertibles en actions ordinaires dans la limite du capital autorisé, à toute personne et dans les conditions qu'il jugera adéquates, et plus précisément de procéder à une telle émission sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants pour une durée de cinq (5) ans à compter de la date de publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de la résolution de l'assemblée générale des actionnaires prise le 24 octobre 2012. Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une durée ne pouvant excéder cinq (5) ans.

6) Dans les résolutions du conseil d'administration de la Société en date du 28 décembre 2012, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt euros (EUR 80.00) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois cent soixante-huit mille huit cent cinquante-deux euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 368.852,88) à trois cent soixante-huit mille neuf cent trente-deux euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 368.932,88) par l'émission de huit mille (8.000) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et sans réserver un droit préférentiel de souscription de ces actions pour les actionnaires existants (l'«Augmentation de Capital»).

7) Lesdites actions ont été entièrement souscrites par Monsieur Mato Petrusic, résidant professionnellement à c/o Juergen Bitsch, Steuerberatungskanzlei, Am alten Sportplatz 20, 53919 Weilerswist - Metternich (Allemagne), né le 10 décembre 1969 à Lisovo (Bosnie-Herzégovine), pour un prix de soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-six euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 78.466,95).

Les actions ainsi souscrites par M. Mato Petrusic, prénommé, ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés.

L'apport total de soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-six euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 78.466,95) consiste en quatre-vingt euros (EUR 80.00) attribués au capital social de la Société et en soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt-quinze cents (EUR 78.386,95) affectés à la prime d'émission.

8) En conséquence de l'Augmentation de Capital susmentionnée, l'article 5.1 des statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à trois cent soixante-huit mille neuf cent trente-deux euros et quatre-vingt-huit cents (EUR 368.932,88), représenté par trente-six millions huit cent quatre-vingt-treize mille deux cent quatre-vingt-huit (36.893.288) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: A-L. GIRAUDEAU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2013 LAC/2013/592. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013031154/143.

(130038212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Burgau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5619 Mondorf-les-Bains, 57A, rue John Gruen.

R.C.S. Luxembourg B 50.229.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

A comparu:

Monsieur Christopher JENNER, indépendant, né à Edinburgh (Grande-Bretagne), le 11 novembre 1944 (no matricule 19441111439), demeurant à L-5619 Mondorf les Bains, 57a, rue John Gruen;

ci-après nommé „l'actionnaire unique”;

Lequel comparant a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée “BURGAU S.A.” (no matricule 19952201126) avec siège social à L-5619 Mondorf les Bains, 57a, rue John Gruen;

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B 50.229;

ci-après nommée „la société”, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} février 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 251;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 19 juin 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 562;

- Que le capital social de la Société et fixé à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE VINT SIX VIRGULE SOIXANTE NEUF EUROS (30.986,69 Euro), divisé en CENT (100) actions;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passif de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que la société est propriétaire d'une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances sise à Mondorf-les-Bains, 57a, rue John Gruen, inscrite au cadastre comme suit:

Commune de Mondorf-les-Bains, section B de Mondorf-les-Bains:

Numéro 841/4821, “rue John Gruen”, place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 6 ares 96 centiares;

Titre de Propriété

La société est propriétaire du prédit immeuble pour l'avoir acquis de Monsieur Marcel MARTIN, suivant acte de vente, reçu par le notaire Frank BADEN, en date du 1^{er} février 1995, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg, le

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Charges et conditions de l'attribution de l'immeuble:

1. L'entrée en jouissance a eu lieu aujourd'hui;
2. Tous les impôts et charges grevant l'immeuble attribué sont à charge de l'actionnaire unique à partir de l'entrée en jouissance;
3. L'actionnaire unique prendra l'immeuble ci-avant décrit dans l'état dans lequel il se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, occultes et apparentes, hypothèques, charges et privilèges, qui pourraient y être attachées. Il fera valoir les unes et se défendra des autres, le tout à ses risques et périls et sans aucun recours contre la société civile.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes;

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jenner, Ch. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 4 février 2013. Relation: EAC/2013/1576. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 février 2013.

Ch. DOERNER.

Référence de publication: 2013031015/64.

(130037967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

Bruskort International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.345.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth of December.

Before Maître Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, who last named shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

1) The company BRUSKORT S.L. with registered office at Henao 12, Bilbao (Vizcaya), Spain, registered at the "Registro Mercantil" of Vizcaya, Spain, under the "Tomo" 3802, "Folio" 1, "Hoja" BI-15421, "Inscription 1a" and "N.I.F." B-95034211,

2) the company SERINOR S.A. with registered office at 2, Avenida 18 de Julio Piso, 11100 Montevideo, Uruguay, registered at the Trade Register of Uruguay under number 12344, and

3) the company Palm Hotel Ventures, LLC, with registered office at 6400 Powers Ferry Road, Suite 400, Atlanta, Georgia 30339, United States of America, registered with the State of Georgia, United States of America, under number 12051384,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing parties, represented by Mr. Max MAYER, pre-named, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) "BRUSKORT INTERNATIONAL S.à.r.l." (hereinafter referred to as "the Company"), having its registered office at L-1331

Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 103.345, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), on June 16, 1999, published in the Mémorial C 657 of August 30, 1999, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of the undersigned notary, on July 23, 2012, published in the Mémorial C number 2362 of September 21, 2012,

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The corporate capital is decreased to the extent of three thousand and fifty three Euro (EUR 3,053.-) in order to reduce it from the amount of twenty two thousand three hundred and twenty two Euro (EUR 22,322.-) to the amount of nineteen thousand two hundred and sixty nine Euro (EUR 19,269.-) by the cancellation of three thousand and fifty three (3,053) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, held by the Company following their redemption by company.

Second resolution

As a consequence of such decrease of capital, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 6. 1st paragraph.** The Company's share capital is set at nineteen thousand two hundred and sixty nine Euro (EUR 19,269.-), represented by nineteen thousand two hundred and sixty nine (19,269), shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,050.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

ONT COMPARU:

1) La société BRUSKORT S.L., avec siège à Henao 12, Bilbao (Vizcaya), Espagne, et enregistrée auprès du «Registro Mercantil» de Vizcaya, Espagne, sous le «Tomo» 3802, «Folio» 1, «Hoja» BI-15421, «Inscription 1 a» et «N.I.F.» B-95034211,

2) la société SERINOR S.A., avec siège à 2, Avenida 18 de Julio Piso, 11100 Montevideo, Uruguay, et enregistrée auprès du Registre de Commerce d'Uruguay sous le numéro, et

3) la société Palm Hotel Ventures, LLC, avec siège à 6400 Powers Ferry Road, Suite 400, Atlanta, Géorgie 30339, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès de l'Etat de Géorgie, Etats-Unis d'Amérique, sous le numéro 12051384,

ici représentées par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les prédictes procurations, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les comparantes, représentées par Monsieur Max MAYER, pré-nommé, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée «BRUSKORT INTERNATIONAL S.à r.l.» (ci-après «la Société»), ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 103.345, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juin 1999, publié au Mémorial C 657 du 30 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER,

notaire de résidence à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement du notaire instrumentant, en date du 23 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2362 du 21 septembre 2012,

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Le capital social est diminué à concurrence de trois mille cinquante-trois Euros (EUR 3.053,-) pour le réduire de son montant de vingt-deux mille trois cent vingt-deux Euros (EUR 22.322,-) au montant de dix-neuf mille deux cent soixante-neuf Euros (EUR 19.269) par la suppression de trois mille cinquante-trois (3.053) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes détenues par la Société suite à leur rachat par la Société.

Deuxième résolution

Suite à la réduction de capital réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à dix-neuf mille deux cent soixante-neuf Euros (EUR 19.269,-) représenté par dix-neuf mille deux cent soixante-neuf (19.269,-) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. »

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.050,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Paul DECKER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/241. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031035/107.

(130037718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

JTG WWL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 162.329.

Vente d'actions et d'un accord de transfert:

En vertu d'un contrat d'apport date du 17 octobre 2011, B&S Holding S.à r.l. (B135944) acquis des parts dans le capital de la Société, au total 6.324 actions de catégorie A d'une valeur nominale de un euro chacune A1 numérotées par A6.324.

Les actionnaires de la Société ont approuvé à l'unanimité le transfert des actions de B & S Holding S.à r.l.

Teilhaber:

Rayer:

B&S Holland Trading Group B.V.

35, Rondeboslaan 9936 BJ Farmsum Pays Bas

Handelsregisternummer: 02334362 RCS Pays Bas

Anteile: 6.324 parts sociale de catégorie A

Nomine:

B&S Holding S.à r.l.

B135944

Handelsregister: RCS Luxembourg

Adresse: 18, Place Bleech L-7610 Larochette

Anteile: 6.324 parts sociales de catégorie A

En date du 15 février 2013, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité la décision suivante:

Organe: Conseil de Gérance

Rayer:

Rotteveel, Joseph

Fonction: Gérant A

et

Nomine:

Schreuders, Bastiaan Lodewijk Melchior

Date de naissance: 12/12/1954

Demeurant: 9, Meescheck L-6834 Biwer

Fonction: Gérant B

Mandat: Indéterminée

Rayer:

Seen, Albert Fonction: Gérant B

Nomine:

Andreas Capital Suxeskey S.A.

RCS: B43522

Fonction: Gérant B

Adresse: 10-12 Rue de Medernach, L-7619 Larochette

Mandat: Indéterminée

Larochette, le 28 février 2013.

Le Conseil de Gérance

Référence de publication: 2013031215/45.

(130038208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

JN Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 175.629.

RECTIFICATIF

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-HUITIEME JOUR DU MOIS DE FEVRIER.

Par devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert,

A comparu:

Monsieur Jens Gunnar HAVEMANN, indépendant, né le 19 août 1973 à Horsholm (Danemark) et résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 31, rue de Strasbourg, ici représenté par Monsieur Geert Jan Antoon DIRKX, indépendant, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique) et résidant professionnellement à L-2561 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 31, rue de Strasbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 7 février 2013.

Laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée à l'acte n° 107 avec lequel elle a été enregistrée à Redange/Attert le 14 février 2013.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, déclare que dans l'acte n° 107 du 12 février 2013 (acte constitutif de la société «JN Consult S. à r.l.», enregistré à Redange/Attert, le 14 février 2013. Relation: RED/2013/243

- le second alinéa de l'article 6 a été erronément acté comme suit:

- version anglaise

Art. 6. second paragraph. All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

- version française

Art. 6. second alinéa. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance

Le comparant déclare vouloir rectifier ces indications erronées comme suit:

le second alinéa de l'article 6 devrait se lire:

- version anglaise

Art. 6. second paragraph. The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers. All matters not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles of Association are the competence of the Management.

- version française

Art. 6. second alinéa. La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance

Le comparant, es-qualité qu'il agit, requiert le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: G. DIRKX, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 mars 2013. Relation: RED/2013/338. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05 mars 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013031212/48.

(130038033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

**TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Aachen Leasing S. à r. l.).**

Siège social: L-6868 Wecker, 23, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 134.388.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zwanzigsten Februar.

Vor Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1.- Triwo AG, eine nach deutschem Recht gegründete Aktiengesellschaft mit Sitz in Ostallee 3-5, 54290 Trier, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter HRB 2591, und

2.- IBG Immobilien Beteiligungsgesellschaft mbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in Ostallee 3-5, 54290 Trier, Deutschland, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter HRB 42177

beide hier rechtskräftig vertreten durch ihren respektiven Geschäftsführer mit Einzelzeichnungsberechtigung Herrn Peter Karl-Heinz ADRIAN, Manager, wohnhaft in D-54295 Trier, Nachtigallenweg 15, Deutschland

Die Komparentinnen, vertreten wie eingangs erwähnt, handelnd in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter welche das gesamte Gesellschaftskapital der Patron Aachen Leasing S. à r. l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg («Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg»), Sektion B, unter der Nummer 134.388 («die Gesellschaft»).

Die Gesellschaft wurde ursprünglich unter dem Namen Patron Alpine III S.à r.l. gegründet gemäß Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg vom 16. November 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 100 am 15. Januar 2008, wessen Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde von Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg vom 20. November 2007, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 135 vom 17. Januar 2008, in welcher die Gesellschaft ihren aktuellen Namen annahm.

Die Erschienenen, haben den amtierenden Notar beauftragt, folgende Beschlüsse, welche einstimmig in der gegenwärtigen Ausserordentlichen Gesellschafterversammlung genommen wurden, zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Kündigung des Geschäftsführers Wilfried KÖHL, welcher am 04. Januar 2013 ernannt wurde, anzunehmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst folgende Personen als neue Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer zu ernennen:

Herrn Wilfried Hans BIEWER, Manager, geboren in Trier (D), am 24 April 1954, wohnhaft in D-54296 Trier, Sickingenstrasse, 10, Deutschland, und

Herrn Peter Karl-Heinz ADRIAN, Manager, geboren in Köln (D), am 20. Februar 1957, wohnhaft in D-54295 Trier, Nachtigallenweg 15, Deutschland.

Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtskräftig durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführer rechtskräftig vertreten.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Namen der Gesellschaft in TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l. umzufirmieren, und somit Artikel 4 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung TRIWO Technopark Aachen Leasing S.à r.l.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-6868 Wecker, Am Scheerleck, 23, zu verlegen, und somit den 1. Satz von Artikel 5 der Satzung abzuändern wie folgt:

« **Art. 5. (1. Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Biwer.»

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die englische Fassung der Statuten zu löschen.

Worueber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt in Junglinster.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Peter Karl-Heinz ADRIAN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 01 mars 2013. Relation GRE/2013/882. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABLICHTUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Junglinster, den 04. März 2013.

Référence de publication: 2013030657/60.

(130037154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Trust In Media S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 77.792.

L'an deux mille treize, le neuf janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Joachim Von Beust, demeurant au 13, chemin des Pins, B-1180 Uccle, Belgique,

2.- Monsieur Christophe De Clercq, demeurant au 23, avenue Claire, B-1410 Waterloo, Belgique,

ici représentés par Monsieur Damien MATTUCCI, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 7 janvier 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants représentés, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les comparants sont les associés (les "Associés") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «TRUST IN MEDIA S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.792, constituée suivant acte notarié en date du 8 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 134 en date du 21 février 2001. Les statuts ont été modifiés une seule fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mars 2004 ayant changé la forme juridique de la société, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 488 en date du 10 mai 2004.

II. Le capital social de la Société est de quatre millions six cent vingt-deux mille cent euros (EUR 4.622.100,-) représentée par quarante-six mille deux cent vingt-et-une (46.221) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

III. Les comparants, représentés par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article cinq (5), premier et deuxième alinéas et l'article seize (16), sixième alinéa des statuts de la Société sont modifiés, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Siège social. (premier alinéa). «Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.»

Art. 5. Siège social. (deuxième alinéa). «L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil de gérance ou du gérant unique le cas échéant.»

Art. 16. Réunions du conseil de gérance. (sixième alinéa). «Toute réunion du conseil de gérance se tiendra dans la commune du siège social ou à tout autre endroit que le conseil de gérance déterminera dans l'avis de convocation.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de supprimer l'indication de la valeur nominale des parts sociales de la Société qui seront désormais sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital de la Société à concurrence de neuf cent cinquante-six mille huit cent dix-neuf euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 956.819,83) afin de le porter de son montant actuel de quatre millions six cent vingt-deux mille cent euros (EUR 4.622.100) à cinq millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 5.578.919, 83). Cette augmentation se fera sans création de nouvelle part sociale mais par augmentation du pair comptable de chacune des parts sociales.

Les Associés déclarent souscrire à l'augmentation de capital ci-dessous et procéder à sa libération intégrale par l'incorporation des bénéfices reportés de la Société au 31 décembre 2012 s'élevant à sept cent trente-six mille quatre cent dix-huit euros et treize cent (EUR 736.418,13) et par l'incorporation d'une partie des bénéfices de l'exercice en cours pour un montant de deux cent vingt mille quatre cent un euros et soixante-dix cents (EUR 220.401,70), tels qu'indiqué sur le bilan de la Société au 31 décembre 2012, qui restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

Suite aux deuxième et troisième résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article six (6), premier alinéa, des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à cinq millions cinq cent soixante-dix-huit mille neuf cent dix-neuf euros et quatre-vingt-trois cents (EUR 5.578.919, 83) représenté par quarante-six mille deux cent vingt-et-une (46.221) parts sociales sans désignation de valeur nominale.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 janvier 2013. Relation: EAC/2013/509. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013030856/68.

(130037619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2013.

Actelion Partners SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 100.352.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036132/10.

(130044369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Actelion Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 100.353.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2013.

Référence de publication: 2013036131/10.

(130044368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Adria Cable S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.658,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.082.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 mars 2013.

Référence de publication: 2013036133/11.

(130044515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

unité d'habitation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 66.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036130/9.

(130044485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Apostrophe Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 135.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036166/10.

(130044545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Aalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 93.276.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013036150/10.

(130044531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

**Accountis S.A., Société Anonyme,
(anc. SV Fund Services S.A.).**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 146.381.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 18 mars 2013.

Référence de publication: 2013036151/10.

(130044732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Aalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 15, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 93.276.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013036149/10.

(130044425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Amerborgh Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 150.292.

Il a été mis fin d'un commun accord au contrat de domiciliation liant HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire, et la société Amerborgh Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.292, avec effet au 1^{er} mars 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 15 mars 2013.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2013036141/14.

(130044325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Arena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5752 Frisange, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013036167/9.

(130044486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Ares Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 125.723.

Rectificatif du dépôt n° L130044017 du 15/03/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036168/11.

(130044516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Artinvest S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.768.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Albert PIROTTE
Administrateur unique

Référence de publication: 2013036171/11.

(130044666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Beda Regiebau Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 75.833.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013036192/10.

(130045061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Bertona S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.604.

La soussignée, Citadelle Trust & Management Services SC, ayant son siège social et ses bureaux au 6, Rue Henri M. Schnadt/Niveau 2, L-2530 Luxembourg, atteste par la présente que l'établissement du siège de la société

BERTONA SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 92.604

a pris fin le 25 Février 2013 et que par conséquent cette société n'a plus son siège social ni ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant.

Luxembourg, le 25 Février 2013.

Référence de publication: 2013036194/13.

(130044913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la Gare, le 15 mars 2013 à 11 h. 00

1. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Conseil d'Administration.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Thomas Eriksson, Président et administrateur- 40A, Högalidsvägen, SE-117 30 Stockholm, Suède
- Mme Pia Marions, Administrateur - 89, Igelkottsvägen, SE-167 57 Bromma, Suède
- M. Kennet Bergh, Administrateur - 91, Myrmarksavägen, SE-143 43 Huddinge, Suède
- M. Frank Reisböl, Administrateur-Délégué - 1, rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 139, Um Trenker, L-6962 Senningen.

2. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Comité de Direction en charge de la gestion journalière.

A partir de la date de l'Assemblée, les délégués à la gestion journalière sont donc les personnes suivantes:

- M. Frank Reisböl, Administrateur-Délégué - 1, rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 139, Um Trenker, L-6962 Senningen
- M. Danilo Linosa, Directeur - 11 rue de Bettange, L-4998 Sprinkange.

Luxembourg, le 15 mars 2013.

M. Frank Reisböl / M. Bruno Frèrejean
Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013036190/26.

(130044946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2013.
